

# Plus de femmes militaires, ce n'est pas plus d'égalité

**Armée** L'argument de l'égalité des sexes pour obliger les jeunes filles à participer à la journée d'information sur l'armée ne convainc guère.

**Christophe Passer**

christophe.passer@lematindimanche.ch

L'idée a été proposée il y a quelques semaines par le conseiller fédéral Guy Parmelin, devant la Conférence gouvernementale des affaires militaires, de la protection civile et des sapeurs-pompiers (CGMPS): rendre la journée d'information sur l'armée, à laquelle sont astreints les garçons de 18 ans, également obligatoire pour les filles, cela dès 2020. L'armée suisse souffre de problèmes de recrutement, dus au quart de jeunes gens inaptes, et à la concurrence forte du service civil: il s'agirait, à travers cette journée, d'informer sur les défis sécuritaires de la Suisse, mais aussi de convaincre plus de filles de l'utilité d'une carrière militaire.

Le destin de cette proposition fait naturellement débat (lire encadré), cela notamment lorsqu'est évoqué pour la défendre la question de l'égalité hommes-femmes. «Cette proposition n'a rien à voir avec l'égalité», explique pourtant la conseillère d'État PLR vaudoise Jacqueline de Quattro, membre de la CGMPS. «Que ce soit pour la prévoyance professionnelle ou pour la retraite à 65 ans, on évoque l'égalité quand cela arrange les uns et les autres, plutôt que régler les différences salariales qui perdurent, par exemple», souligne la ministre. «Pour que plus de femmes rejoignent l'armée, et j'y suis favorable, cela implique surtout, et je l'ai dit lors de la Conférence, que l'armée s'adapte, offre par exemple des facilités pour les femmes qui ont des enfants, trouve de nouvelles idées pour devenir plus attractive et intéressante pour les jeunes filles. C'est ce que j'ai dit lors de la Conférence.»

Coline de Senarclens, féministe, chroniqueuse et cofondatrice de la Marche des Salopes suisse, va dans le même sens: «On ne va pas refiler encore une obligation aux femmes, au prétexte de l'égalité, c'est évidemment bidon. Sans compter que l'armée n'est actuellement pas du tout aménagée pour les femmes et que la lutte contre le harcèlement y est



L'armée suisse recrute environ 1000 femmes par an.

**«L'armée, c'est aussi une culture sexiste dont il faut revoir l'ensemble pour que plus de femmes y aient une place»**

**Sylvie Durrer**, directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)

encore insuffisante, celles qui s'y risquent se voient exposées à des violences sexistes de tout genre, pouvant aller jusqu'au viol.» Coline de Senarclens imagine plutôt une armée à conquérir: «L'armée est un lieu de pouvoir et, en ce sens, c'est problématique que les femmes n'y soient pas représentées. Elles ne peuvent pas profiter des éventuels réseaux qui s'y créent. De la même façon qu'elles ne peuvent pas se servir du service civil comme une manière d'entrer sur le marché du travail.»

Directrice de Berne du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes

## Inciter plutôt qu'obliger

La proposition d'étendre aux jeunes filles l'obligation de se rendre, comme les garçons, à la journée d'information sur l'armée a été accueillie avec des bémols. «Il se pose par exemple une question de coût, si cette mesure était mise en place. Les cantons ne devraient pas demeurer seuls à couvrir ces frais supplémentaires», explique le conseiller d'État fribourgeois Maurice Ropraz. Sur l'idée elle-même, trois options vont être examinées dans les mois à venir. La première, c'est donc cette obligation étendue aux jeunes filles, avec amendes ou interpellations en cas d'absence ou refus. La deuxième est d'en rester au statu quo actuel, avec les seuls garçons. «La troisième, explique Jacqueline de Quattro, qui l'a soutenue, est celle d'un «statu quo plus»: on n'obligerait pas les jeunes femmes à venir, mais elles y seraient encouragées, avec notamment des employeurs et des écoles qui informeraient sur les possibilités offertes par l'armée, et qui seraient tenus de donner congé pour s'y rendre.» La conseillère d'État précise aussi «que c'est ainsi à l'armée de créer des conditions plus favorables aux femmes, comme aux hommes d'ailleurs.»

et hommes (BFEG), Sylvie Durrer précise que «la priorité, même s'il n'y a pas de tabou, n'est pas dans ce genre de propositions, mais sur les salaires ou les violences domestiques. L'armée, c'est aussi une culture particulière, parfois sexiste, dont il faudrait probablement revoir le fonctionnement pour que plus de femmes s'y intéressent. S'il y a des problèmes de recrutement, je ne suis pas sûr que ce soit les femmes qui doivent y remédier: on ne peut pas se servir d'elles comme d'une simple variable d'ajustement.» ●

## Parfois, le procureur a le sens de l'humour

**Plainte** Inspiré par une affaire de droit d'auteur, un procureur du Nord vaudois a rendu une ordonnance de classement pleine de poésie.

C'est un petit texte qui se marie bien avec le printemps et amène, oserait-on même, du soleil dans un domaine pas toujours folichon: celui des plaintes pénales et de leur traitement par le ministère public. Une ordonnance de classement rendue le 13 avril dernier dans l'arrondissement du Nord vaudois montre que, oui, on peut être magistrat et avoir le sens de l'humour.

Tout commence par le dépôt, le 15 février dernier, d'une plainte de l'écrivain et aventurier lausannois Olivier Racine contre Schüp, fondateur du Centre de recherches périphériques - une association satirique romande inspirée par la pataphysique.

Auteur en 1992 d'un livre publié à son compte et intitulé «Mon voisin s'appelle Paradis», le premier en avait découvert un peu par hasard le chapitre d'ouverture à la Bibliothèque Cantonale Universitaire de Lausanne, relié et publié à 250 exemplaires par le second, qui l'avait diffusé à l'époque sous forme de gag auprès des membres du Centre. Insatisfait par les explications de Schüp, qui déclarait n'avoir tiré «aucun bénéfice» de cette opération, Olivier Racine avait déposé une plainte.

Un procureur mal luné aurait pu traiter l'affaire avec exaspération, mais les deux hommes sont tombés sur une perle inspirée par la pataphysique. Après «quelques passes d'armes» effectuées «avec le sourire», ils ont signé une convention lors d'une audience de conciliation.

Au paragraphe «faits reprochés», le procureur relève ainsi qu'«il y a fort longtemps, dans une contrée pas lointaine du tout, Sieur Schüp a décidé de savourer avec tous ses compagnons du Centre de recherches périphériques un texte intitulé «Un Palinzard à la conquête du monde». (...) Ne parvenant pas à se mettre d'accord sur cette épineuse question, les antagonistes ont décidé de soumettre leur désaccord au sage du village. Celui-ci étant indisponible, ils se sont rabattus sur le procureur, certainement moins sage mais homme à tout faire s'il en est.» Le magistrat souligne ensuite qu'il

«eût été pourtant sympathique d'enquêter dans les archives du Centre». Hélas, poursuit-il, «les parties ont préféré ruiner ces perspectives d'illumination du quotidien parfois bien terne d'un magistrat œuvrant dans les brouillards de Grand Nord vaudois en passant une convention (...) lors de l'audience de conciliation du 12 avril 2017, par une journée étrangement ensoleillée pour la région.»

En conclusion, relève le procureur, «le ministère public sera privé du plaisir de se pencher sur les questions palpitantes de la prescription pénale et de l'intention de Sieur Schüp de publier un texte soumis au droit d'auteur. Il se consolera néanmoins avec l'impression - probablement erronée et certainement trop vaniteuse - d'avoir contribué à arranger les bidons comme on dit par chez nous, impression tout de même renforcée par la vision des parties, atablées sous le soleil, savourant un café ensemble, au sortir de l'audience. L'histoire ne dira pas qui a payé la note. Et, finalement, peu importe.»

**«Le sage du village étant indisponible, les antagonistes se sont rabattus sur le procureur, certainement moins sage mais homme à tout faire s'il en est»**

Quant au coût de la procédure, «le procureur, pas plus que le sage du village ne l'eût fait, ne peut se résoudre à prélever des frais».

Contacté, le magistrat inspiré souhaite garder l'anonymat. Il précise que, sur 400 à 500 décisions rendues chaque année, il n'en rédige qu'une poignée avec humour. «Cela m'arrive quand l'affaire s'y prête et qu'il n'y a pas de risque pour les parties. Arranger les bidons fait partie de mon métier, que j'adore, et le raconter de cette manière, c'est bon pour le moral.»

De son côté, Schüp se dit «ravi qu'un procureur soit entré dans le jeu de la pataphysique. Mais je me demande quand même pourquoi il a accepté cette plainte alors qu'elle était très certainement prescrite.»

**Camille Krafft**

## Berne adapte ses courriers pour les requérants érythréens déboutés

**Asile** Amnesty International dénonçait récemment les suggestions douteuses que Berne adressait aux réfugiés érythréens renvoyés. Ces propositions ont disparu.

Le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) a-t-il retourné sa veste? C'est la question que se posent plusieurs organisations d'aide aux réfugiés depuis six semaines en matière de politique migratoire pour les requérants érythréens. En cause la disparition de deux passages contestés dans les lettres fédérales de renvoi adressées aux requérants déboutés.

Ces passages que nous avions révélés faisaient polémi-

que encore récemment (lire notre édition du 9 avril dernier). Des ONG, la section suisse d'Amnesty International en tête, dénonçaient deux points précis de ces courriers. La Confédération invitait les personnes sujettes au renvoi à se rendre dans leur consulat à Genève ou à Zurich pour d'une part payer une taxe administrative de 2% et d'autre part signer un formulaire d'excuses. C'étaient là, jugeait Berne, les conditions utiles d'un retour pacifique en Érythrée.

Denise Graf d'Amnesty International contestait alors l'opportunité de cette double suggestion. Selon elle, la taxe était nuisible: elle servait notam-

ment à financer des groupes armés qui déstabilisent la Corne de l'Afrique. Par ailleurs, le formulaire d'excuses contraignait son signataire à «accepter une punition appropriée en temps voulu».

Bref, selon elle, le respect de ces points n'assurait aucune sécurité des déboutés qui redouteraient toujours, en cas de retour au pays, des mesures de rétorsion de leur gouvernement.

Ces deux mentions ont désormais disparu des lettres de renvoi au début du mois d'avril, constatent des organisations d'aide aux réfugiés, entre autres dans le canton de Genève. Selon elles, ce changement est in-

tervenu sans aucune explication du SEM qui n'a ainsi pas précisé si cela correspondait à une évolution de la politique d'asile envers l'Érythrée.

Lukas Rieder, porte-parole du SEM, confirme ce constat. Il explique qu'un arrêt du Tribunal administratif fédéral (TAF) du 30 janvier dernier a confirmé la position de Berne adoptée en 2016. La fuite clandestine de l'Érythrée n'est plus considérée comme un motif d'asile en Suisse. Les déboutés peuvent donc rentrer au pays en toute sécurité, entre autres, s'ils paient la taxe ou signent les regrets. Les courriers de renvoi du SEM ont été raccourcis et adaptés depuis la confirmation du



Denise Graf d'Amnesty International contestait aussi la lettre du SEM.

TAF. La mention décriée n'y apparaît plus, mais elle est implicite, ajoute le porte-parole.

Cette précision irrite les ONG qui ont l'impression que le SEM veut les mettre devant le fait accompli. Denise Graf souligne «que le TAF ne s'est pas encore prononcé sur la question de savoir si la Suisse pouvait renvoyer des Érythréens déboutés. Le tribunal a juste dit que le fait de quitter le pays illégalement n'était plus en lui seul un motif d'asile qui permettait d'obtenir la qualité de réfugié.» Le TAF doit encore se prononcer sur la sécurité des renvois et donc de leur légalité. Pour la spécialiste, le débat est loin d'être clos.

**Dominique Botti**